



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 77 rue A. Croizat 73000 CHAMBERY
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 Courriel : snu73@snuipp.fr Site web : <http://www.snuipp.fr/73>

Avril 2008 - Prix 1,50 •

Trimestriel

n° 61

Le 18 mai, Agir pour une école ambitieuse

Suppression des heures du samedi pour les élèves, stages de remise à niveau, nouveaux programmes... Ces réformes de fond du gouvernement vont toutes dans le même sens et obéissent à une même logique : le renoncement à une école ambitieuse. Ces mesures contribueront à écarter les élèves les plus en difficulté de la réussite. En effet, comment peut-on croire que les dispositifs hors temps scolaire vont permettre une meilleure prise en compte des difficultés des élèves quand, en parallèle, les effectifs par classe augmentent, quand les réseaux d'aide sont remis en question ?

Quant aux nouveaux programmes élaborés dans le plus grand secret, ils provoquent la stupeur et l'indignation : remplacer le pari de l'intelligence par la morale et le rabâchage, il fallait y penser.

19 organisations syndicales, à l'appel du SNUipp, dénoncent conjointement les nouveaux programmes dans une pétition; Seuls le ministère et les pisse-vinaigres bien connus, adeptes du « c'était mieux dans l'ancien temps » semblent apprécier ces programmes anonymes.

La carte scolaire promet d'être encore plus difficile que les

années précédentes : 1 seul poste en plus pour plus de 50 élèves et les moyennes montent, montent.... La maternelle est la première victime et la scolarisation des enfants de trois ans devrait faire les frais de suppressions drastiques de postes.

Il faudra bientôt une discipline de fer pour "tenir" des classes surchargées, les programmes l'ont prévue...

Heureusement, la profession n'est pas dupe, la colère gronde face à toutes ces mesures. Il nous faut convaincre l'opinion publique, et notamment les parents d'élèves, que le ministre adélibérément fait les mauvais choix..

Les mobilisations en cours dans tous les départements, avec toutes les forces qui défendent le service public d'éducation doivent déboucher sur une action d'ampleur nationale.

C'est pourquoi le SNUipp, avec la FSU, appelle à une grande manifestation nationale le dimanche 18 mai à Paris.

D'autres choix sont nécessaires, d'autres choix sont possibles.

Dispensé de timbrage ChambéryCTC

P

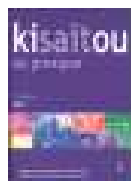
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 08/04/2008

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

SOMMAIRE

Page 1	Edito
Page 2	Suppression du samedi matin
Page 3	Samedi matin / lettre ouverte
Page 4 et 5	Carte scolaire
Pages 6	Déclaration au CDEN
Page 7	Handicap
Page 8	Stages RAN
Page 9	Stages RAN / Conseil de Formation
Page 10	Nouveaux programmes
Page 11	AVS / EVS
Page 12	Manif nationale 18 mai



KISAITOU 4
Tous les textes,
toutes les réponses...

Le SNUipp ne signe pas

Le SNUipp n'a pas signé le relevé de conclusions sur la suppression de deux heures de cours pour la majorité des enfants. Près de 8 000 collègues attendaient cette décision.

L'annonce unilatérale et assez surprenante de Xavier Darcos, au début de l'année avait pris tout le monde de court : dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seraient supprimés. Qu'allait-il advenir de ces deux heures de cours ? Une première proposition ministérielle avait été lancée, donnant le sentiment désagréable que le ministre réfléchissait en parlant : 85 % des élèves perdraient deux heures, les 15% les plus en difficulté (ces fameux 15% qui ne savent pas lire en 6^{ème}) auraient droit à deux heures de soutien hebdomadaires.

C'est pour affiner la réflexion

que le ministre avait invité les organisations syndicales à venir débattre.

Le SNUipp, après une large consultation des enseignants de France, allait aux discussions avec des revendications précises, en accord avec ses mandats de congrès : du temps pour les enseignants, sans diminuer le temps de classe des élèves. Comment ne pas déplorer en effet que la majorité des élèves perdent 72 heures de classe ? L'école est une école du manque de temps : manque de temps pour les élèves et manque de temps pour que les enseignants se forment, se réunissent....

Coïncé entre les syndicats qui assistent à la consultation et, par conséquent estiment d'avance qu'ils ne peuvent que signer et ceux qui refusent tout dialogue, le SNUipp a choisi

de porter des propositions, de demander l'avis des collègues avant de valider ou pas le protocole.

Malgré les ricanements, plus de 10 000 personnes ont répondu à cette enquête, pour refuser à plus de 75 % le relevé de conclusions signé par deux syndicats. Le SNUipp n'a donc pas signé.

Le Conseil Supérieur de l'Education lui a donné raison, en refusant majoritairement ce relevé de conclusions. La FSU et la FCPE rejoignent le SNUipp dans son vote contre. Le SGEN-CFDT persiste et signe en votant pour, le SE-UNSA signe et ne persiste pas : ses représentants s'abstiennent ! Pas toujours facile de bien comprendre la réalité !

Déclaration du SNUipp

Conseil Supérieur de l' Education - jeudi 20 mars 2008

Monsieur le ministre, vous sollicitez notre avis sur un projet de décret qui modifie profondément l'organisation de la semaine scolaire. Celle-ci fait suite à la décision que vous avez prise sans consultation du CSE de supprimer le samedi matin et de réduire de deux heures de classe la durée hebdomadaire.

Cette décision s'effectue dans un contexte qui est marqué par une profonde inquiétude des personnels vis à vis de l'avenir de l'école. Le contexte budgétaire avec la volonté de ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux, l'insuffisance des créations de postes pour faire face à la hausse du nombre d'élèves mais aussi les annonces sur les résultats prétendument catastrophiques de l'école qui serait responsable à elle seule des difficultés du système éducatif, un projet de programme concocté dans le secret sans s'appuyer sur l'expérience des professionnels, des stages de remise à niveau, des annonces sur l'enseignement de la Shoah, qui là aussi ne s'appuient aucunement sur le travail des enseignants des écoles, l'annonce de la publication des résultats scolaires école par école jettent le trouble sur la politique éducative mise en oeuvre à l'Education Nationale.

Les dispositifs envisagés à la suite de la suppression de la classe le samedi matin, la réduction de deux heures d'enseignement pour tous les élèves, l'allongement de la journée scolaire pour certains ne peuvent résoudre les difficultés lourdes que rencontrent certains élèves. Le dispositif conduira à augmenter les inégalités entre les écoles et entre les personnels.

Pour le SNUipp, la transformation de l'école et la nécessité de faire réussir tous les élèves constituent une exigence majeure. Celle-ci appelle au contraire davantage de créations de postes dans le premier degré pour diminuer le nombre d'élèves par classe, permettre ainsi la mise en place de dispositifs nouveaux avec plus de maîtres que de classes, plus de temps de concertation pour le travail en équipe et sans réduire le temps scolaire pour tous les élèves.

Le traitement des difficultés scolaires doit relever d'une prise en charge individuelle en petits groupes ou collective pendant le temps de classe. Elle doit être pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe en s'appuyant sur les RASED qui doivent être développés.. A ce titre, le seul regroupement après la classe d'élèves ne peut constituer une

solution pour les élèves qui rencontrent les difficultés les plus lourdes. C'est un désaccord de fond avec vos propositions.

Les résultats des consultations que nous avons organisées confirment avec force la volonté des enseignants de bénéficier d'un temps plus important pour travailler en équipe et la nécessité de prendre en compte l'accroissement de la charge de travail dans le temps de service.

Si l'avis des enseignants des écoles a été partagé sur l'annonce de la suppression de la journée du samedi (61% pour et 36% contre), de l'efficacité de la prise en charge hors du temps de classe (53 contre et 42 favorables), de la suppression des deux heures (42 pour et 55% contre) en revanche les modalités mises en oeuvre à travers le relevé de conclusions et l'ensemble du dispositif sont jugés inacceptables par trois enseignants des écoles sur quatre. De même 76% des enseignants des écoles pensent que le dispositif des 60 h ne peut aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves.

Depuis l'ouverture des discussions, huit réunions de concertation ont eu lieu entre les organisations syndicales.

Suite page 3

Suite de la page 2

Malgré l'intégration du temps de préparation dans les 60 heures, l'intégration dans le temps de service de la mise en place des PPRE et PPS, la reconnaissance du rôle du Conseil des maîtres dans l'élaboration du dispositif, le dispositif provoquera un accroissement des inégalités (entre écoles, élèves et enseignants) en matière d'aides, de temps de formation et de concertation. Le « plus de maîtres que de classes » n'a pas été évoqué.

De plus ce dispositif soulève toujours de multiples questions : Comment adapter l'offre des aides aux besoins constatés qui varient selon l'école, en ZEP ou non, le niveau d'enseignement, le type de poste occupé ? Comment articuler ce temps de soutien avec les activités extra-scolaires sportives ou culturelles des élèves ? Avec les études dirigées ? Que deviendront les heures qui ne seront pas utilisées en soutien pour les enseignants ? Quelles

conséquences en zone rurale avec le ramassage scolaire ?

Les fortes inquiétudes qui existent sur la formation continue et le rôle des RASED ne sont pas dissipées.

La consultation que nous avons réalisée fait apparaître que les enseignants trouvent inacceptables les modalités du dispositif et que les propositions retenues à l'issue des discussions sont totalement insatisfaisantes. Près de 80 % considèrent que ces mesures ne correspondent ni à l'ambition de faire réussir tous les élèves, ni aux besoins des écoles et des enseignants.

C'est donc, au vu des résultats de cette consultation et face aux réponses insuffisantes en matière de temps de concertation que le SNUipp a décidé de ne pas signer le relevé de conclusions et ne votera pas le projet de décret présenté.

Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Je viens de lire votre interview parue sous le titre « Des idées pour changer l'école » le 1er avril dans le magazine pour enfants « Mon quotidien ». Vous y êtes présenté « rédacteur en chef exceptionnel ». Pour tout vous dire, vos propos m'ont offusqué, je les trouve indignes d'un Ministre de la République.

Non seulement vous continuez à vouloir instrumentaliser la Shoah mais surtout vous donnez votre définition du bon enseignant :

« Un bon prof est quelqu'un qui enseigne par ce qu'il est et non par ce qu'il dit.

Quelqu'un qui râle, qui fait grève, est-il un bon modèle ?

Quand on est adulte, on se souvient surtout des profs sérieux, dévoués, qui se faisaient respecter. »

Vous sous-entendez ainsi auprès de jeunes enfants, de très jeunes enfants, que faire grève, contester, savoir dire non sont des signes d'incompétence de la part des enseignants. De ce fait, non seulement vous tentez d'embrigader les jeunes enfants en prônant la soumission mais vous faites preuve d'intolérance vis-à-vis de tout esprit critique.

Sachez, Monsieur le Ministre, que savoir dire non a toujours été le moteur du progrès. Certains l'ont même payé très cher, dois-je vous rappeler les syndicalistes américains pendus en 1886 à Chicago, les personnes assassinées par l'armée française le 1er mai 1891 lors de la manifestation de Fourmies dans le Nord, les milliers de résistants morts en déportation ou fusillés pendant l'occupation, le préfet Jean Moulin sauvagement torturé puis assassiné par la Gestapo à Lyon ?

Tous ces gens avaient refusé soumission et asservissement, ils avaient osé dire non. Aussi vos propos sont indignes. Sachez qu'entre un Jean Moulin et un Maurice Papon, je choisirai toujours Jean Moulin, celui qui a dit non pour ne pas se soumettre à l'impardonnable. C'est d'ailleurs l'évocation de ce héros qui me donne confiance en l'avenir car je sais que, parmi les plus hauts personnages de l'Etat, on finit toujours par rencontrer quelqu'un capable de se lever et de dire non.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

JEAN-PAUL POCHARD
ANGOULÊME, LE 03 AVRIL 2008

DARCOS DÉRAILLE

Xavier Darcos marche dans les pas de son Robien de prédécesseur en insultant les enseignants chaque fois qu'il ouvre la bouche.

Son insistance à évaluer les pratiques à l'aune des résultats des élèves était déjà douteuse.

Mais voilà que, lors d'une interview au journal « Mon quotidien », ce sacré pédagogue explique aux enfants lecteurs ce qu'est un bon enseignant : « Quelqu'un qui râle, qui fait grève, est-il un bon modèle ? ».

Il faudra bien un jour qu'on évoque le modèle d'un bon ministre (pas démagogue, réfléchi, ouvert à la discussion, défenseur de « ses » fonctionnaires...).

Est-il lui-même un bon modèle quand il explique sur un chat que si les RASED sont utiles, les enseignants feront avantageusement leur travail lors des 2 heures de soutien ?

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Darcos et ses semblables nous accusent de tous les maux pour mieux nous casser.

Qu'est-ce qu'un bon ministre, les enfants ? Il y a longtemps qu'on n'en a pas vu un !

POSTES ADAPTÉS

La commission aura lieu le 29 avril. Faites nous parvenir vos dossiers.

CONCOURS DE RECRUTEMENT 2008

Le nombre total de places au CRPE pour la session 2008 est de 10 010 places. C'est une baisse de 1.140 places par rapport à 2007.

La répartition est la suivante:
concours externe : 9 359 places
concours externe spécial : 125 places
2nd concours interne : 115 places
2nd concours interne spécial : 15 places
troisième concours : 396 places
cycle préparatoire : 37 places

Nous avons contacté le ministère pour connaître la répartition académique. Celui-ci nous a répondu que le dossier était encore à l'étude. Nous n'avons donc aucune information à quelques semaines du concours! Continuons à signer et faire signer la pétition « Plus d'élèves, moins de recrutements », envoyée dans le bulletin précédent ou téléchargeable sur le site du SNUipp.

CTPD du 27 mars 2008

DECLARATION PREALABLE DU SNUipp

Le SNUipp tient à dénoncer le principe des stages de remise à niveau pour les élèves en difficulté.

La première des remises à niveau, serait de faire en sorte qu'il y ait tous les jours des enseignants formés devant les élèves, et dans des conditions normales. Dans notre département on compte plusieurs dizaines de journées non remplacées et subitement, des fonds seraient trouvés pour assurer des heures supplémentaires: Cherchez l'erreur !

La lutte contre l'échec scolaire doit passer par d'autres mesures à l'opposé du gadget proposé par notre ministre. Nous voulons des créations de postes, des réductions d'effectifs, plus de maîtres que de classes, des RASED complets en nombre suffisant pour couvrir correctement tout le territoire.

Mais cela nécessite bien évidemment d'autres choix budgétaires.

Nous dénonçons ce dispositif de bricolage qui vise à faire croire à l'opinion publique que l'on peut régler les difficultés scolaires hors de l'école alors que dans le même temps, les milliers de suppressions de postes vont avoir des conséquences désastreuses, tout d'abord sur les effectifs par classe:

Pour le SNUipp, un poste attribué au département est très insuffisant pour pallier les besoins des écoles. Ce sont les écoles maternelles qui seront les premières touchées: 19 d'entre elles atteignent

des moyennes de plus de 30 élèves, et 4 de ces écoles, situées en ZEP, ont des moyennes supérieures à 25. Il est intolérable de constater que des écoles maternelles se trouveraient avec des moyennes supérieures à 28 après fermeture. Les écoles maternelles ne peuvent supporter des effectifs aussi lourds avec parfois des problèmes de locaux inadaptés

En 5 ans la baisse de la scolarisation des 2 ans est vertigineuse; Alors que des municipalités ont joué le jeu et fourni personnels et locaux adaptés aux tout petits, il y a refus de comptabiliser partout les 2 ans.

La situation des écoles primaires et élémentaires susceptibles d'avoir une mesure de carte scolaire (fermeture ou ouverture) laisse apparaître que dans plusieurs écoles les moyennes vont augmenter: plus d'une vingtaine ont des moyennes au delà de 25, atteignant parfois 28.

Pour le SNUipp, les fermetures qui feraient remonter à plus de 25 la moyenne des classes ne sont pas acceptables. En primaire, la situation des petites écoles ne doit pas être ignorée et la complexité des répartitions des élèves doit être étudiée avant l'arithmétique pure.

Le SNUipp réaffirme son opposition à la transformation des postes de TRZIL en poste de TRB. Nous voulons vous redire ici l'attachement des écoles et des collègues à un remplaçant connu des enseignants et des enfants et connaissant

le fonctionnement des écoles. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il ne soit plus procédé à ce genre de transformation, tant qu'une réflexion et une concertation n'auront pas été menées sur ce sujet.

Le SNUipp rappelle son opposition au regroupement d'écoles qui permet une globalisation des effectifs sans tenir compte des identités propres à chaque école.

Nous désirons souligner comme chaque année la difficulté de prévoir avec fiabilité des effectifs tôt dans l'année. Les communes de Savoie connaissent des mutations rapides et nombreuses (immobilier, mutations professionnelles...) Nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'Académie, de ne pas prononcer de fermeture à ce CTPD pour les écoles qui feraient remonter la moyenne à plus de 25 élèves par classe.

Nous terminerons sur une question d'actualité: le déroulement de la consultation comme le contenu du projet de programmes soulèvent colère et mécontentement. De nombreuses voix s'élèvent pour critiquer le contenu du projet, parmi les chercheurs, les enseignants ou les politiciens. A leurs côtés, le SNUipp demande la suspension de ce projet et qu'il soit tenu compte des avis qui demandent la révision de la conception et de la rédaction de ces programmes.

CDEN du vendredi 28 mars 2007

Cinq types de mesures ont été prises :

Fermeture : le poste est retiré. Le collègue dernier arrivé dans l'école, à l'exception du directeur, participera au mouvement et bénéficiera de 5 points de bonification de barème. Cependant, en cas de changement important, la situation peut-être réétudiée lors des prochains CTP.

Blocage : L'IA prend une option pour la fermeture du poste mais attend de voir comment évolue la situation. Le collègue touché par la mesure de fermeture participera au mouvement avec 5 points. En cas de levée du blocage, ce collègue serait réinterrogé et prioritaire pour revenir sur son poste. **Il faut pour cela faire un courrier à l'IA pour manifester son intention de revenir sur le poste (avec un double au SNUipp).**

A suivre en fermeture : La situation de l'école est étudiée jusqu'au CTPD suivant pour décider d'une éventuelle mesure de retrait de poste. La situation de l'école est pour l'instant inchangée..

A suivre en ouverture : La situation de l'école est étudiée jusqu'au CTPD suivant pour confirmer les conditions de l'ouverture.

Ouverture : Une classe supplémentaire sera ouverte dans l'école. Là encore la situation peut-être remise à l'étude si les effectifs chutent de manière importante.

Maternelle

Trois situations ne sont plus à l'étude

Chambéry Waldeck Rousseau
Albertville Saint Sigismond
Albertville Champ de Mars REP
(une ouverture sur l'élémentaire)

A suivre en retrait

Barby
Chambéry Chantemerle REP
Blocage
Bourg Saint-Maurice Petit Prince
Chambéry Joppet

Chambéry La Pommeraie REP

Grégy sur Aix
Jacob-Bellecombette
La Bathie
Les Allues Méribel
Modane Paul Bert

St Jean de Maurienne A. Briand

Fermeture

Bozel
La Biolle
Saint-Baldoph
Val d'isère

Primaires

Blocage

RPI Lanslevillard Lanslebourg
St Colomban des Villards

Fermeture

Aussois
Chignin
Les Allues
RP Les Arcs 1600/1800

Les Déserts

Méry
ND de bellecombe RP
Queige

Elémentaires

Blocage

Albertville La Plaine REP
Chambéry Jean Jaurès
Chambéry Joppet

Les Marches
St Michel de Maurienne

Fermeture

Aix Laffin
Novalaise
Saint Bon Le Praz
St Alban Leysse

A suivre en implantation

Maternelles

Aix Centre
Aix La liberté
Albertville La Plaine REP
Albertville Pargoud
Albertville Val des Roses REP
Bassens Chef Lieu
Chambéry Haut Maché
La Ravoire Pré Hibou
La Rochette La Croisette

Montmélian A Gex
Novalaise
St Julien Montdenis
Tignes Le Lac
Ugine Zulberti

Primaires

Bourg Vulmix
Entremont le Vieux
Fréterive
Les Echelles
Mouxy
Peisey Nancroix
RPI Trévignin Pugny Chatenod

Sonnaz
Ugine Chef Lieu
Vimines

Elémentaires

Aix Centre
Aix Marlioz

Albens
Chambéry Chantemerle REP
Grézy sur Aix
La Biolle
St Genix sur Guiers
Val d'isère
Yenne

Ouverture

Maternelles

Voglans
Primaires
Apremont
La Bridoire
La Ravoire Vallon Fleuri

Randens

St Girod

Elémentaires

Albertville Champ de Mars REP
Chambéry le Mollard REP

La fin programmée d'une école

L'IA a informé le CTPD qu'elle avait contacté le maire de Montricher-Albanne : elle ne peut retirer le poste cette année pour des raisons de sauvegarde du service public en milieu rural. L'emploi sera retiré en 2009, et une école fermera en Savoie.

ASH :

Psychologues scolaires

Les élus du personnels ont tenu bon et ont réussi à obtenir qu'il n'y ait pas de suppression de poste de psychologue scolaire :

- Maintien du poste psy ND de Briançon. (Il sera transformé provisoirement en E s'il n'est pas pourvu en 1ère phase).

- Le poste de psy Chambéry III sera rattaché à la circonscription d'Aix les Bains (Aix Boncelin). Nous déplorons cependant la disparition d'un poste de psychologue sur le REP de Chambéry où les besoins sont criants.

Postes G

Transformation à TP du poste G de l'élémentaire La Plaine d'Albertville en un poste E pour l'année scolaire 2008 - 2009.

Postes E

Implantation d'un poste E à Châteauneuf pour le canton du Val de Coise
Implantation de 0,5 poste E sur La Ravoire (désormais 1 poste complet)

titulariser des enseignants sur des postes de TR.

A l'issue de la première phase de carte scolaire, il reste moins de 6 postes à l'IA pour la suite des opérations, alors que les besoins sont importants. Le SNUipp, dans sa déclaration préalable a dénoncé cette situation et les moyennes intolérables dans les écoles maternelles. Nos interventions ont permis de faire évoluer positivement certaines situations.

Cependant, à l'issue de ce CTPD, 18 maternelles restent avec des moyennes au delà de 30 élèves par classe. 4 écoles maternelles de ZEP passent le seuil de 25.

Pour les primaires, la situation n'est pas plus acceptable car les moyennes, au-delà de 25, ne prennent pas en compte la complexité d'organisation des classes. Le SNUipp a dénoncé les cours multiples à plus de 25.

Il en va de même dans les écoles élémentaires où le traitement de la difficulté scolaire ne sera pas facilité par des moyennes trop élevées.

Ce sont bien les dotations de l'académie qui auraient besoin d'une remise à niveau, afin que les enseignants puissent travailler dans des conditions décentes.

L'Inspectrice d'Académie a rappelé ses priorités pour la Savoie : aide aux enfants en difficulté par les RASED, scolarisation des enfants handicapés, son soutien aux ZEP, la formation et le maintien du service public en milieu rural. Le SNUipp a accueilli favorablement cette déclaration d'intention.

Référent

1 poste sera mis à disposition par la Sauvegarde pour créer un poste de référent supplémentaire. Le département compterait donc 10 enseignants référents. La zone de travail reste à définir.

Le SNUipp est intervenu pour défendre le fait que les besoins devaient être satisfaits au plus vite, en matière de postes spécialisés, dans toutes les spécialités.

Directions d'écoles de REP

Un renfort de décharge de 0,25 poste est apporté à l'école élémentaire pour les écoles élémentaires Champ de Mars et La Plaine à Albertville. Ainsi toutes les écoles élémentaires de REP se trouvent traitées à égalité.

TRB stage long :

3 postes supplémentaires. Il y aura donc 8 TRB stage long (lieu d'exercice à définir en fonction des stages).

Classes d'application : un poste en moins !

Un poste à l'école de La Pommeraie est transformé en poste d'adjoint. La formation initiale disparaît progressivement de la ZEP.

Un poste de Caffé élémentaire transféré à Waldeck Rousseau maternelle. Ce poste

n'avait pas de titulaire.

Décharges de direction des écoles d'application

L'application stricte des textes impose de revoir des décharges. Elles seront désormais comme suit :

- 0,75 à Caffé élémentaire
- 1 à La Pommeraie élémentaire (dont 0,25 de renforcement REP)
- 0,75 à Waldeck Rousseau élémentaire
- 0,75 à Waldeck Rousseau maternelle

Postes de soutien en REP :

Passage de 0,75 à 0,50 poste de soutien à l'école du Val des Roses. Là encore, il s'agit d'une harmonisation sur le département.

Les ZIL sont sauvés ! Une victoire des syndicats

Après une intervention unanime des représentants du personnel, l'IA renonce à supprimer 8 postes de ZIL pour les transformer en postes de TRB. Le SNUipp était déjà intervenu sur le sujet dès nos premières rencontres avec la nouvelle inspectrice, pour dénoncer le projet lancé par son prédécesseur. Nous avons argumenté sur la nécessité de pouvoir

Déclaration commune FSU - SGEN - FCPE

CDEN du 28 mars

Après plusieurs rencontres à l'initiative de la FSU, la rédaction d'un tract commun pour dénoncer les conséquences de la politique actuelle sur le service public d'éducation, une déclaration commune a été rédigée pour le CDEN du 28 mars.

Les représentants des parents d'élèves FCPE, les représentants des personnels FSU, UNSA éducation et SGEN-CFDT membres élus du CDEN dénoncent les conditions de rentrées 2008-2009 qui s'annoncent très difficiles. Après les 27 000 postes supprimés entre 2003 et 2007, ce seront 11 200 nouvelles suppressions de postes qui auront lieu à la rentrée prochaine, sans compter l'annonce de 20 000 suppressions envisagées chaque année de 2009 à 2012.

En effet, dans un contexte national de diminution des moyens et de suppression de postes de la maternelle au lycée, nous sommes inquiets de la traduction au niveau départemental :

dans le 1^{er} degré,

- Aucun moyen une fois de plus, pour faire face à la croissance démographique qui n'est pas nouvelle dans le département (1 seul poste alors qu'il est prévu une hausse de 51 élèves)

- En maternelle les moyennes d'effectif par classe dépassent 30 enfants dans 18 d'entre elles, et 4 maternelles situées en REP dépassent les 25 élèves !

- La scolarisation des enfants de 2 ans est encore en baisse cette année

dans le second degré,

Les effectifs en collège stagnent sur le département pourtant 29 postes sont supprimés.

Le constat est pire au lycée où les classes sont déjà surchargées (43 postes en moins)

Cela ne sera pas sans conséquences :

- Hausse des effectifs par classe et

moins de temps pour les enseignants à consacrer aux élèves en difficulté.

- Diminution de l'offre de service public :

- Diminution du nombre de titulaires remplaçants et recours à des personnels précaires

- Diminution de la scolarisation des enfants de 2 ans

- Diminution des options

- Diminution de la qualité d'enseignement

- Disparition des IDD et de l'aide individualisée

- Recours important aux heures supplémentaires : le service des enseignants est déjà établi sur des décrets de 50 où la durée hebdomadaire de référence était de 45h. Si le temps de présence devant les élèves est encore augmenté quid des préparations de cours, de l'innovation, des IDD et du temps consacré aux élèves en difficulté

Le recours aux vacances entraînera un morcellement des services des enseignants, des difficultés pour le travail en équipe et quid des remplacements

Le manque de personnel d'encadrement ne sera pas sans conséquence sociale pour de nombreux élèves, car cela correspond à une diminution de la présence adulte dans les collèges, dont les collectivités territoriales risquent de faire les frais.

Nous ne sommes pas dupes, la diminution des moyens ne sera pas compensée par la mise en place d'actions de replâtrage telle que le stage durant les vacances scolaires pour les élèves les plus en difficulté. Le traitement de la difficulté scolaire ne doit

pas être renvoyé hors du temps scolaire. L'école doit se donner les moyens de faire face à cette question en classe, c'est la garantie d'une plus grande efficacité et le refus d'une logique de stigmatisation déjà dénoncée par nos organisations lors de la mise en place des bourses au mérite. De plus, quid des vacances pour les élèves scolarisés en semaine de 4 jours, peut-on dire qu'ils seront privés de vacances car ils ne travaillent pas bien ? En effet, ces enfants n'auront droit qu'à un seul jour de vacances !

Nous ne voulons pas pour l'Education Nationale d'une politique de logique uniquement comptable qui ne se pose pas la question des conséquences en termes de service public de l'éducation.

Nous ne voulons pas pour l'Education Nationale d'une politique qui renonce à l'ambition de la réussite de tous. Les programmes proposés en primaire par le Ministre réduisent l'école à la transmission de «savoirs fondamentaux» et à leur mémorisation mécanique, et représentent à eux seuls ce manque d'ambition, à un point tel qu'ils ont suscité de vives réactions dans les rangs mêmes de la majorité politique actuelle.

Nous constatons enfin que l'article 89 sur le financement des écoles privées est à l'ordre du jour de ce C.D.E.N. Dans ce contexte de diminution des moyens pour le service public d'éducation, cet article, mis en place sans concertation, paraît d'autant plus déplacé. **Nous le dénonçons une nouvelle fois et rappelons que 34 communes savoyardes ont délibéré pour s'opposer au financement public des écoles privées.**

Scolarisation des enfants en situation de handicap : 3 ans après...

Il y a un peu plus de trois ans se mettait en place la loi sur les droits des personnes handicapées et son volet concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Ainsi désormais, tout enfant peut être scolarisé dans l'école de son quartier et a droit à une scolarisation comme tout autre enfant. Un glissement sémantique important s'est opéré puisqu'on parle désormais de scolarisation et non plus d'intégration. Et c'est sans doute là que le bât blesse et que malentendus apparaissent et perdurent. Car effectivement, si on ne peut qu'acquiescer à une volonté de voir proposer à des enfants handicapés la possibilité de fréquenter une école ordinaire, il n'est pas de même quand on constate les conditions trop souvent insuffisantes, voire indignes, qui provoquent une souffrance qui se retrouve à 3 niveaux: l'enfant, ses parents, l'enseignant.

L'enfant

Une fois fait le constat des points positifs de sa scolarisation (côté des enfants de son âge, participer aux activités...), ce serait faire de l'angélisme et être d'un optimisme béat que d'en rester là. Une scolarisation efficace et pertinente ne peut se faire que si des conditions optimales sont réunies et durent. Il est inadmissible que la fin de contrat d'un AVS ne puisse pas être anticipée et qu'il faille attendre fort longtemps pour qu'une nouvelle personne reprenne le travail d'accompagnement, si le poste a la chance d'être de nouveau budgétisé... Comme il est inadmissible de ne pas prévoir un AVS pour un enfant qui est inscrit après la date des demandes d'AVS.

Les parents

Les conditions de scolarisation de leur enfant peuvent engendrer souffrance et incompréhension. Ils font trop souvent face aux lenteurs, aux obstacles et à l'inadaptation de l'administration.

L'enseignant

Trop souvent, effectivement, les enseignants se retrouvent seuls et démunis face à l'accueil et la scolarisation d'enfants en situation de handicap malgré les dispositifs, les procédures et les personnes ressources existants. N'est-ce pas scandaleux voire malhonnête de laisser supposer que la seule connaissance du système suffit ? Le manque criant de formation sur cette question, les problèmes de recrutement des AVS et leur formation insuffisante sont autant de facteurs qui cristallisent les difficultés et les souffrances dans les écoles quand se présente une situation délicate. C'est particulièrement vrai dans les écoles maternelles où des situations particulièrement difficiles ne trouvent pas de réponses à la hauteur des attentes, dans des délais acceptables. L'accueil d'un enfant handicapé moteur va certes demander une réponse adaptée, mais il devient plus problématique pour un enfant présentant des troubles mentaux ou psychologiques lourds. Les interrogations de l'enseignant restent très souvent sans réponses. Il est urgent que l'Education Nationale prenne en compte cette souffrance de l'enseignant qui se sent trop souvent isolé face à ces difficultés et qui malgré toute sa volonté et son énergie ne peut trouver seule les réponses adaptées à une scolarisation optimale.

Cette situation ne doit pas durer car elle engendre de la souffrance à tous les niveaux, des malentendus et risque de peu à peu détourner la loi de son but initial. En laissant les enseignants seuls, en suscitant de faux espoirs pour les parents et les enfants, l'Etat crée une situation de tension préjudiciable pour tous...

Il est essentiel de faire évoluer le dossier dans le bon sens! Le SNUipp continue à agir pour que la scolarisation des enfants se fasse dans de bonnes conditions. Il est partie prenante notamment de la lettre pétition pour les AVS qui a pour objectif d'alerter sur la situation de ces personnels, de revendiquer leur professionnalisation et de réclamer des mesures d'urgence pour celles et ceux dont les contrats arrivent à échéance.

En Savoie, la nouvelle Inspectrice d'Académie a répondu favorablement à notre demande pour la mise en place d'un groupe de travail avant la fin de l'année scolaire, où sera fait un bilan sur les demandes de prises en charge, le fonctionnement de la MDPH et les situations qui posent problèmes. Dès à présent, vous pouvez toujours signer la pétition (à télécharger sur le site du SNUipp) et nous faire état des situations problématiques dans votre école.

Le fascicule "Scolariser des enfants en situation de handicap", est disponible au SNUipp 73

Stages RAN : Peu de succès !

Pour rappel, ce dispositif a été mis en place par le ministère par note de service en date du 1^{er} février 2008, devant entrer en vigueur au 15 avril...

Ces stages de "remise à niveau" doivent se dérouler en trois périodes sur une durée 15 heures (3 heures par jour pendant 5 jours), pendant les vacances de printemps, la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été.

Le public est constitué des élèves de CM en difficulté en français ou en mathématiques.

Les stages sont encadrés par des enseignants volontaires du ou des écoles concernées (groupement d'écoles possible), prenant en charge un groupe de 6 élèves maximum. Les collègues concernés seront rétribués sur la base d'HSE (heures supplémentaires d'enseignement), bénéficiant d'une exonération fiscale et sociale.

Les stages se dérouleront dans une école dont l'ouverture sera décidée en concertation avec le maire de la commune.

Le dispositif doit être présenté au Conseil d'école et devrait être inscrit dans le volet d'aide aux élèves en difficulté dans le cadre du projet d'école.

Dès le début, le SNUipp Savoie a appelé les collègues à ne pas entrer dans ce dispositif. Dans de nombreuses écoles, les enseignants sont allés plus loin, refusant même de proposer ces stages aux élèves, les directeurs transmettant alors un état néant.

Cependant, dans le cas où ces stages se mettraient en place, il est important de vérifier certains points dans l'intérêt de tous :

Quelles sont les obligations pour les collègues découlant de la mise en place de ce dispositif ?

Les collègues informent les parents d'élèves de la mise en place de ce dispositif et procèdent au recensement des élèves qui participeront,

conformément aux instructions données en ce sens par les IA et les IEN.

Un enseignant non volontaire peut-il se voir imposer de participer ?

Non ; le dispositif repose sur le volontariat ; il ne relève pas des obligations de service des enseignants, qui sont fixées par décret.

Quelles sont les obligations des directeurs d'école dans la mise en place du dispositif ?

Ils doivent diffuser l'information et recenser les élèves que les parents souhaitent inscrire à ces stages.

Qui est responsable des locaux pendant ces stages ?

Les stages se déroulant hors temps scolaire, les locaux relèvent de la responsabilité du maire de la commune d'implantation (en principe par le biais d'une convention mairie/éducation nationale).

Néanmoins, pendant le déroulement du stage, les enseignants présents pourraient voir leur responsabilité engagée en cas de manquement aux obligations de sécurité ; ces enseignants ont donc tout intérêt à s'assurer des modalités du plan de sécurité des locaux dans lesquels ils exerceront ; ils doivent par ailleurs bénéficier de la protection due au fonctionnaire dans l'exercice de leur mission puisqu'ils agissent en tant que personnels éducation nationale sur une action

décidée par le ministère.

Qui est responsable des élèves pendant le stage ?

La responsabilité incombe à l'enseignant volontaire responsable du groupe d'élèves qui lui est confié ; il y a lieu d'établir une liste des présences et signaler les absences non justifiées (attention à bien disposer de tous les éléments nécessaires, ainsi que d'un accès à un téléphone).

Un enseignant à temps partiel peut-il être volontaire ?

Oui, rien ne s'y oppose puisqu'un enseignant à temps partiel peut percevoir des rémunérations accessoires ou relever du régime du cumul d'emploi.

L'assurance individuelle d'un collègue le protège-t-il dans ce type d'emploi ?

Nous conseillons de vérifier ce point avec l'assureur ; en effet, des clauses pourraient impliquer que l'assurance ne protège le collègue que dans son activité professionnelle principale, sans s'étendre aux activités accessoires.

L'assurance scolaire d'un élève inclut-elle la prise en compte de ces stages ?

Ces stages se déroulant hors du temps scolaire et ne relevant donc pas de l'obligation scolaire, il vaut mieux inciter les parents d'élèves à vérifier auprès de leur assureur que leur enfant est couvert dans ce cadre.



Proposition d'argumentaire

à l'intention des membres des conseils d'école et des parents d'élèves

Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé sans aucune discussion ou concertation la mise en place des stages de remise à niveau pendant certaines périodes des congés scolaires pour les élèves de CM1 et CM2 présentant des difficultés en français ou en mathématiques.

3 périodes de stage sont prévues dans l'année, d'une durée de 5 jours à raison de 3 heures par jour, durant les vacances de printemps, la première semaine de juillet et ou la dernière semaine des vacances d'été.

Le ministre estime que ces stages constituent un dispositif pertinent dans le traitement de la difficulté scolaire. Nous ne le pensons pas.

La réussite de tous les élèves est une préoccupation constante des enseignants.

L'aide aux élèves en difficulté doit se faire sur le temps scolaire, grâce à des dispositifs variés et l'intervention de personnels spécialisés. Cela renvoie au travail des enseignants et des équipes. Ce travail long

et difficile doit être assuré dans le temps, sur toute la scolarité.

Renvoyer le traitement de la difficulté scolaire hors du temps de l'école pointerait l'élève en échec, le stigmatiserait davantage, sans donner plus de sens à ses apprentissages, ni développer son autonomie.

La réussite scolaire passe aussi par le respect des rythmes de vie chez l'enfant. L'alternance de 7 semaines de classes et de 2 semaines de congé est depuis longtemps préconisée par les chercheurs. Un élève en difficulté a autant besoin de vacances que les autres enfants. Il doit pouvoir bénéficier de moments privilégiés avec sa famille et d'ouvertures sur les activités culturelles et de loisir.

Le faire travailler plus ne signifie pas qu'il apprendra mieux.

Comme enseignants, nous avons des propositions concrètes. Répondre aux difficultés des élèves passe par :

- la réduction des effectifs par classe afin de mieux répondre aux

besoins de chaque élève,

- l'organisation de séquences de travail en petits groupes et l'intervention de maîtres supplémentaires,

- des maîtres spécialisés intervenant dans les réseaux d'aide, des maîtres recrutés et formés et en nombre suffisant,

- le développement du travail en équipe pour les enseignants, le renforcement de la formation initiale et continue.

- Le remplacement des maîtres absents afin d'assurer la continuité des enseignements.

Nous souhaitons que les 23 millions d'euros dépensés pour ces stages soient utilisés pour répondre à toutes ces priorités.

Ces 23 M€ permettraient de créer près de 700 postes.

Pour toutes ces raisons, nous déplorons ce bricolage totalement improvisé.

Nous faisons le choix de ne pas entrer dans ce dispositif.

Conseil de formation

Pour le constat 2007-2008, force est de constater que la formation continue des enseignants de Savoie n'existe pratiquement plus. De très nombreux stages ont été annulés, faute de candidats, ce qui ne nous étonne en rien, vu d'une part, la pauvreté de l'offre en terme quantitatif et vu son manque d'attractivité, d'autre part du fait que l'essentiel du plan de formation se déroulait hors temps de présence des élèves ou qu'il n'y avait pas d'appel à candidature.

Il faut d'ailleurs remarquer que même les stages sans appel ont souffert et plusieurs d'entre eux ont été supprimés.

Une fois de plus le SNUipp est intervenu pour demander une plus grande variété dans les stages proposés, que les stages AEM (en tout cas le 2^{ème}) mériteraient d'être avancés dans l'année pour être plus bénéfiques aux jeunes collègues, mais comme son placement est lié au départ en stage de directeur, il ne peut avoir lieu avant la première phase de mouvement, donc pas avant fin mai.

Le SNUipp a fait remarquer que la formation continue était un droit et que, malheureusement d'années en années, celle-ci se portait de plus en plus mal, qu'il craignait d'autre

part que dans un avenir proche, on confonde animation pédagogique et stage de formation.

Dans un tel contexte, le plan de formation pour 2008/2009 ne semble pas s'améliorer, les annonces des priorités de l'IA tournant autour de la Maternelle, de l'intégration du handicap, de l'ASH, des LV, de la santé..., et pour faire bonne mesure, un volet art et culture et EPS.

Le SNUipp a rappelé son opposition à l'organisation de stages hors du temps de présence devant les élèves et renouvellera son appel à ne pas participer à de tels stages.

Des programmes indigestes !

Depuis le 20 février, date de parution dans le Bulletin Officiel du projet de programmes, on constate dans le monde de l'éducation des troubles de digestion quasi-généralisés. Seul le Ministère ne semble pas « touché » par cette endémie qui risque de faire des ravages si une mobilisation de grande envergure ne se dessine rapidement.

Le passage de 26 h de classe hebdomadaire à 24 h et les résultats décevants des écoliers Français aux différentes évaluations internationales (PISA) ont contraint Xavier Darcos à commander, dans le plus grand secret de nouveaux programmes. Dans un rapport daté du 10 mars 2007 intitulé « *Rapport à Monsieur Nicolas Sarkozy et propositions sur la situation morale et matérielle des professeurs en France* » on peut lire en page 4 « *Rien ne se construira sans les enseignants* » ou encore « *l'école ne se refondera pas par la nostalgie et le retour aux blouses grises* ». Mais qui a bien pu écrire de telles choses ? Et bien oui ! Il s'agit effectivement d'un certain Xavier Darcos qui n'est plus à une contradiction près ! On ne peut être crédible auprès des enseignants quand on annonce vouloir améliorer la réussite de tous les élèves d'un côté et supprimer 11 200 postes dans l'Education Nationale de l'autre ! De même il n'est pas sérieux d'écrire dans le préambule des nouveaux programmes : « *L'ambition retrouvée de l'école primaire passe par des programmes plus courts, plus clairs, et plus ambitieux* » ou dans les documents d'accompagnement : « *les programmes ont été, en conséquence, recentrés sur l'essentiel.* » Les professionnels de l'éducation que nous sommes, ne comprenons pas cette notion « d'essentiel » avec la soie d'Asie ou d'Europe, la robe des années 20 et 60, le cristal de Baccarat, de Venise et de Bohême ou Guten-

berg après 1492 !

Les enseignants dénoncent également fortement :

- l'absence de bilan des programmes de 2002.
- l'absence d'horaire précis concernant certaines matières.
- la disparition des cycles et l'abandon de la transversalité.
- des exigences hors de portée des élèves : soustraction au CP, division au CE1, le cylindre, le prisme, le volume du pavé, la règle de 3, le passé et le futur antérieur au CM2...
- l'illusion que le retour à des techniques anciennes soit adaptée à la société de demain.
- l'incapacité de ces programmes à favoriser des démarches scientifiques.
- la transformation de la classe de grande section de maternelle en un pré-CP.
- le changement de philosophie de la maternelle qui doit apprendre aux enfants à « devenir élève ».
- la disparition de la liberté pédagogique des enseignants.
- l'allourdissement des programmes.
- la conception mécaniste sous-entendue des apprentissages qui insistent sur une éducation basée sur l'imprégnation, l'imitation et l'exécution.
- la culture de l'évaluation à tous les niveaux.
- l'utilisation des synthèses qui seront envoyées aux Inspecteurs d'Académie et leur transmission au ministère.

Le jeudi 20 mars, dans un débat publié par Le Monde, le Ministre « *constate simplement que six ans après, les programmes n'ont pas produit sur les résultats scolaires les effets escomptés* ». Cette affirmation est surprenante quand on sait que les dernières évaluations PISA datent de 2006 et qu'elles testent des écoliers de plus de 60 pays, à 15 ans ! Or les petits Français évalués, n'ont

jamais connu les programmes de 2002 mais ceux d'avant !

La communauté éducative dans son ensemble rejette ces nouveaux programmes et demande au Ministre de « revoir sa copie ». Une pétition lancée par des chercheurs, des organisations syndicales, des pédagogues de renom et divers partenaires de l'école est en ligne sur le site du SNUipp. Certains chercheurs sont mêmes très sévères : « *Si je suis consterné, c'est parce que derrière ces propositions, j'ai le sentiment qu'il y a des effets d'annonce mais pas de véritable réflexion, ni de vision sur ce que l'on attend de l'élève à la fin de l'école primaire.* » ou « *Ce sont des programmes infaisables* » dicit Philippe Joutard, historien et président de la commission d'experts pour les programmes de 2002. Et quand deux anciens Ministres de l'éducation nationale de bord politique opposé (Jack Lang et Luc Ferry) s'associent pour dénoncer des programmes « calamiteux », le fait est assez rare pour être signalé.

Même des Fédérations de parents d'élèves comme la FCPE se positionnent clairement : « *Il y aura des enfants mis sous pression par des méthodes pédagogiques d'un autre temps. C'est l'inverse des objectifs annoncés. La FCPE a dénoncé cette approche réactionnaire et autoritaire des programmes qui se traduit notamment dans le choix d'une morale rétrograde et inquiétante.* »

Quand un texte arrive à faire une telle unanimité contre lui, il semblerait raisonnable d'en tenir compte. Une maxime illustre à merveille cette situation, elle est signée Paul Valéry : « *L'intelligence est la faculté de reconnaître sa sottise.* »

**Signez et faites signer la
pétition sur le site :
73.snuipp.fr**

Quel avenir pour les assistants d'éducation, EVS, CA, CAE ?

En juin 2007, l'intervention syndicale a permis que les contrats CA, CAE soient renouvelés pour cette année scolaire. Ce qui était loin d'être acquis.

Pour autant, cette première avancée ne règle en rien les problèmes de fond que le SNUipp, avec les personnels concernés, avaient posés.

Formation aux tâches effectuées et/ou formation professionnelle qualifiante: rien...

Création d'emploi statutaire de la Fonction Publique avec plan de titularisation lié à une formation conséquente : rien...

Pire, les types de contrats proposés deviennent de plus en plus disparates (AVS, Assistants d'Éducation, EVS, CA, CAE...) et individualisés. Leur durée n'est pas la même d'un contrat à l'autre, et l'individualisation des contrats se multiplie faisant que dans la même école des

personnels précaires peuvent avoir des contrats différents, de durées différentes et avec des horaires de travail différents.

L'annualisation des heures de travail sous couvert de durée des congés scolaires amène certains de ces personnels à travailler 27h. Pour un demi-SMIC...

En Savoie, certains principaux de collèges ont voulu pousser l'annualisation jusqu'à prétendre faire travailler ces personnels 32 h. Toujours pour un demi-SMIC...

Ajoutons que tous les contrats actuellement proposés sont de droit privé ce qui induit l'impossibilité de se présenter aux concours internes des fonctions publiques.

Mais aussi en matière de droits sociaux l'alignement sur le strict minimum défini dans le code du travail devient la règle. Ainsi en matière d'absence seul un nombre très limité est rémunéré (décès d'un proche,

mariage), la plupart des autres absences (dont la garde d'enfants malades...) sont autorisées mais non rémunérées... ajoutons en matière de protection sociale les trois jours de « carences » non remboursés par la sécurité sociale.

Très récemment, l'Inspection Académique a annoncé que les contrats seraient renouvelés pour l'année scolaire prochaine. Si tel n'était pas le cas, nous interviendrons au cas par cas.

Outre la situation inacceptable faite aux précaires, l'École publique a besoin de personnels complémentaires aux enseignants. Le SNUipp revendique une formation, un statut et un salaire à même de leur permettre d'exercer correctement les missions qui leur sont confiées.

Le SNUipp Savoie s'est associé au Collectif des Précaires de l'Éducation Savoie/ Haute Savoie.

Le SNUipp 73 réunira les personnels EVS, CA, CAE en réunions d'informations syndicales vendredi 9 mai de 13h30 à 16h30 et samedi 24 mai de 9h00 à 12h00 à la Maison des Syndicats de Chambéry, 77 rue Ambroise Croizat.

Merci de faire connaître cette information aux personnels concernés.

Modèle de lettre à l'IEN

M
Ecole
.....

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
.....
.....

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer de ma participation à une demi-journée d'information syndicale sur le temps de travail, organisée par le SNUipp Savoie, le 2006 matin (ou après-midi) à
Les familles seront informées de mon absence.

Fait à le 2007
Signature

Manifestation nationale à Paris le 18 mai

Organisée par la FSU, pour défendre l'Education

La rigueur avance masquée : l'éducation sera la première victime du plan annoncé par Sarkozy. Lui l'appelle réforme, il s'agit à tout le moins d'une réforme rigoureuse !

Les fonctionnaires, et particulièrement les enseignants vont devoir se serrer la ceinture : la moitié des départs en retraite ne seront pas remplacés. Une nouvelle fois, 35 000 postes vont disparaître. On n'a entendu que du bout des lèvres que l'éducation ne participerait pas à la même hauteur. Le ton est donné pour la rentrée 2008 avec 11 500 postes d'enseignants en moins. Pour l'instant le second degré est le plus attaqué mais l'école n'est pas épargnée.

Les nouveaux programmes, les stages de remise à niveau ne visent qu'un seul et même objectif : une éducation nationale au rabais, à laquelle les plus aisés pourront échapper, et qui dispensera le strict minimum. Les enseignants ne peuvent accepter cette situation en constante dégradation, sans réagir fortement.

Une journaliste, évoquant la fin des retraites majorées pour ceux qui quittent la métropole, parlait de « la fin des petits privilèges ». En effet, parce que les gros privilèges, Sarkozy se refuse à y toucher !

**C'est pourquoi nous devons être nombreux
à Paris le 18 mai 2008.**

Cette manifestation doit faire entendre la contestation virulente et ferme de la politique voulue par Sarkozy, Fillon et Darcos.

**Les Savoyards doivent
être nombreux à Paris**

**Inscrivez vous au plus vite
(jusqu'au 10 mai) auprès du
SNUipp Savoie
04 79 68 91 65**

**ou
snu73@snuipp.fr**

Organisez la collecte

**Afin de permettre au SNUipp de
financer le voyage des manifes-
tants, organisez une collecte
auprès de vos collègues dans les
écoles. S'ils ne peuvent pas venir,
ils peuvent aider à la réussite
massive de la manif.**